

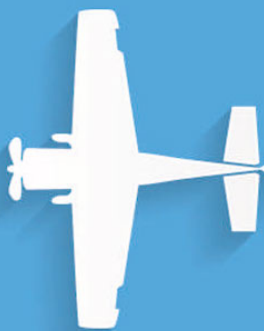




IDENTITÉ

Nom : .....

Prénom : .....



## CADRE GÉNÉRALE DES BOURSES DE VOYAGES

**Depuis 2015, la Ville de Saint-Denis accompagne les jeunes dionysiens dans la réalisation de leurs projets de voyages.**

**Résidence artistique en Chine, séjour pédagogique en Afrique du Sud, projets sportifs au Brésil, en Espagne, séjours culturels au Portugal ou encore en Corée du Sud, plus de 31 pays ont été découverts grâce au dispositif Bourse de Voyage.**

**Près de 1800 jeunes dionysiens ont concrétisé des projets culturels, sportifs, linguistiques ou économiques à travers le monde.**

**Pour 2020, 500 nouvelles bourses de voyages sont attribuées pour aller à la rencontre de nouvelles cultures, s'ouvrir au monde et découvrir des pays différents.**

La Ville de Saint-Denis a fixé comme axe majeur la politique en faveur de la jeunesse, afin de permettre aux jeunes Dionysiens de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre insularité et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Ce dispositif sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

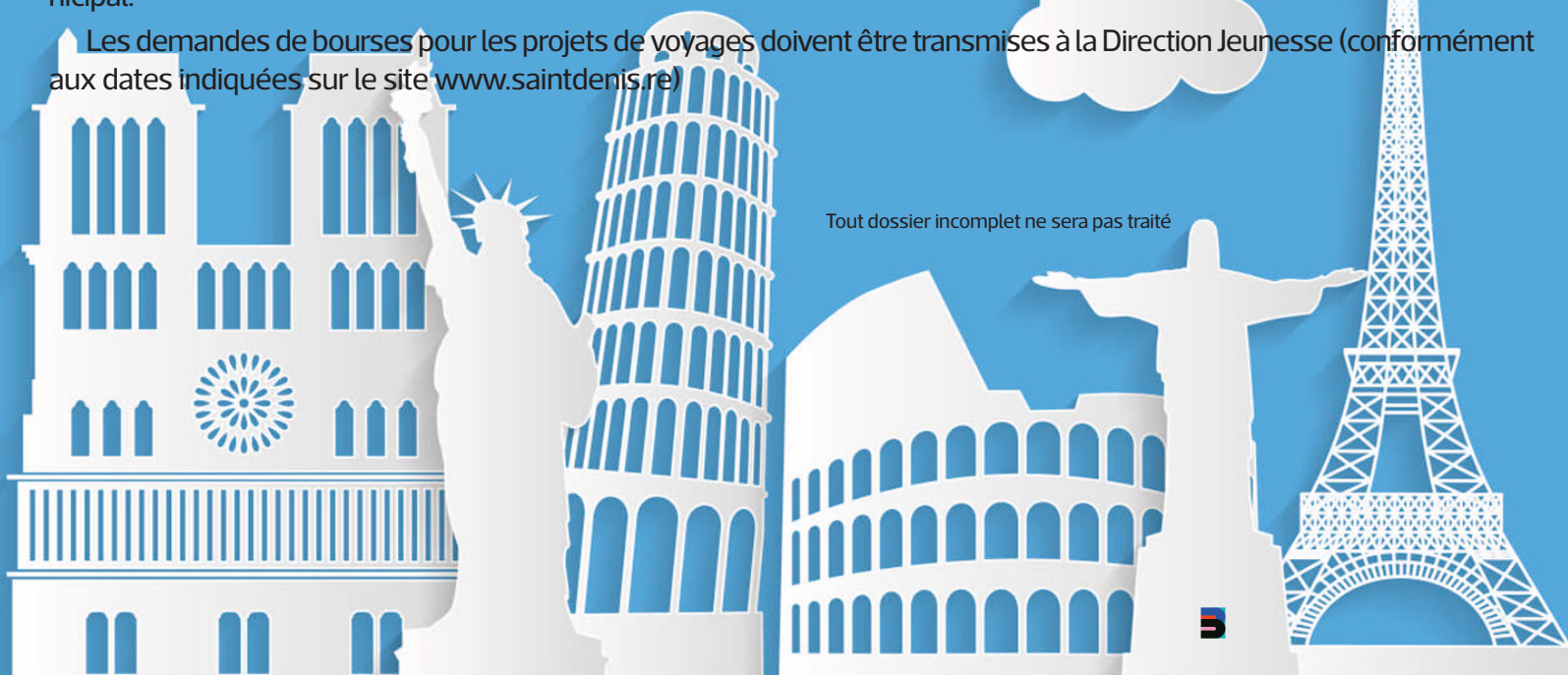
L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

Les bourses de voyages s'adressent en priorité à des jeunes dionysiens qui n'ont jamais voyagé.

Le présent dossier est soumis à l'avis du comité d'attribution des bourses de voyages et sera validé par le conseil municipal.

Les demandes de bourses pour les projets de voyages doivent être transmises à la Direction Jeunesse (conformément aux dates indiquées sur le site [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re))

Tout dossier incomplet ne sera pas traité



<b>IDENTITÉ</b>
Nom : .....
Prénom : .....

# LE DEMANDEUR

## Jeune :

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... à : .....

Adresse : ..... Quartier : .....

Tél. : ..... GSM : ..... Mail : .....

## Représentant légal, si enfant mineur ou adulte sous tutelle :

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... à : .....

Adresse : .....

Adresse : ..... Quartier : .....

Tél. : ..... GSM : ..... Mail : .....



<b>IDENTITÉ</b>
Nom : .....
Prénom : .....

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : .....

demeurant à : .....

représentant légal de (si le jeune est mineur) : .....

**atteste sur l'honneur :** .....

Que le demandeur de la bourse est rattaché au foyer fiscal de l'avis d'imposition joint à la demande.

Être domicilié sur Saint-Denis depuis plus d'un an de manière ininterrompue.

N'avoir jamais voyagé.

Avoir voyagé et combien de fois ?

• Zone Océan Indien (nombre)

• Autres destinations (nombre)

- Article 441-1 Code pénal : constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Signature :

### **Joindre obligatoirement l'ensemble des pièces justificatives suivantes pour chaque demande :**

Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité (et celle du représentant légal si vous êtes mineur)

Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2019 sur revenus 2018

La totalité du livret de famille

2 Justificatifs de domicile à Saint-Denis de La Réunion : 1 facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et 1 facture récente de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF ou Eau ou Téléphone fixe)

### **Les conditions de ressources pour l'attribution des bourses de voyages :**

Pour un quotient familial **inférieur à 10 000 €**

> Montant de la bourse de voyage : 500\* €

Pour un quotient familial **supérieur à 10 000 € et inférieur à 13 000 €**

> Montant de la bourse de voyage : 400 €

Pour un quotient familial **supérieur à 13 000 € et inférieur à 16 000 €**

> Montant de la bourse de voyage : 300 €

### **Comment calculer votre quotient familial ?**

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}} = \text{  }$$

# MENTIONS LÉGALES

**RESPONSABLE DE TRAITEMENT CONCERNÉ :** La Direction Jeunesse de la Ville de Saint-Denis

## **OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE TRAITEMENT :**

Dans le cadre de sa politique publique en faveur de la jeunesse, la Ville de Saint-Denis a décidé d'instituer un système d'aides appelé « Bourse de voyage », destiné à permettre aux jeunes de réaliser leurs projets de mobilité hors du département.

*Pour pouvoir bénéficier du service « Bourse de voyage », vous devez obligatoirement remplir le formulaire de demande.*

*Les données à caractère personnel recueillies permettront à la Ville de Saint-Denis de :*

- > communiquer avec vous sur la prise en charge de votre demande,
- > vous informer de l'obtention ou non de la bourse,
- > attribuer la bourse de voyage,
- > vous inviter à la cérémonie d'avant voyage,
- > vous inviter à la restitution et aux événements Jeunesse de l'après voyage.

Nous collectons et utilisons uniquement les données personnelles qui nous sont nécessaires dans le cadre de ce dispositif. La base légale est l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles (consentement).

## **LES DESTINATAIRES DES DONNEES :**

Pour le traitement de votre demande et l'attribution de la bourse, vos données à caractère personnel récoltées au sein de la Direction Jeunesse sont transférées :

- > pour avis, aux membres du Comité Consultatif composé d'élus et de représentants de la société civile
- > pour décision, aux membres du Conseil Municipal (conformément à la délibération n°15 :2-05 du 25/10/2015)

Vos données sont transmises aux services internes de la Ville liés au dispositif « Bourse de Voyage » et aux organismes externes (Préfecture et Trésorerie Municipale).

De plus, dans le cadre de la communication autour de votre projet de voyage, vos données seront transmises à notre sous-traitant audio-visuel.

Les données personnelles seront enregistrées sur le logiciel Concerto de l'éditeur Arpège.

Vos données personnelles ne seront pas cédées ou transmises à d'autres tiers.

## **DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES**

Vos données à caractère personnel sont conservées pour une durée de trois ans à compter de la date de la demande « Bourse de voyage ». Après trois ans, les données à caractère personnel sont supprimées.

## **INFORMATION DES PERSONNES ET RESPECT DES DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition aux informations qui vous concernent ainsi que du droit du retrait de votre consentement à tout moment, en vous adressant à :

**Direction Jeunesse - Hôtel de Ville**

2 rue de Paris - 97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Tél : 0262 400 404

De 8h00 à 16h00 du lundi au jeudi - De 8h00 à 11h00 le vendredi

ou par courriel : [jeunesse@saintdenis.re](mailto:jeunesse@saintdenis.re) ou [dpo@saintdenis.re](mailto:dpo@saintdenis.re)

*Vos droits d'accès peuvent s'exercer :*

- > *Par écrit :* courrier postal ou courriel accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.
- > *Sur place :* sur présentation de votre pièce d'identité.



Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez également nous contacter pour définir des directives générales relatives au sort de vos données après votre décès. A défaut, vos données seront supprimées sans délai.

## CONSETEMENTS DES PERSONNES CONCERNEES

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus quant à la gestion de mes données à caractère personnel (et celles de mon enfant) dans le cadre du dispositif « Bourse de Voyage ».

J'accepte que mes données personnelles (majeur et/ou représentant légal) soient utilisées par la Ville pour le traitement et l'archivage de mon dossier.

Signature du majeur ou du représentant légal :

---

Vos données personnelles récoltées du majeur ou du représentant légal nous permettront également de vous transmettre des informations sur tous les autres dispositifs liés à la « jeunesse » de la Ville.

J'accepte de recevoir des informations liées aux dispositifs « jeunesse » de la Ville de Saint-Denis :

par mail

par SMS

Vos données seront conservées pendant toute la durée des dispositifs proposés par la Direction Jeunesse

Vous pouvez à tout moment vous retirer de la liste de diffusion en contactant la :

**Direction Jeunesse - Hôtel de Ville**

2 rue de Paris - 97717 Saint-Denis Messag Cedex 9. - Tél. : 0262 400 404

ou par courriel : [jeunesse@saintdenis.re](mailto:jeunesse@saintdenis.re) ou [dpo@saintdenis.re](mailto:dpo@saintdenis.re).

Dans le cadre de sa communication, vos données personnelles récoltées peuvent être utilisées pour vous transmettre des informations liées aux actualités de la Ville de Saint-Denis.

J'accepte de recevoir des informations liées aux actualités de la Ville de Saint-Denis

par mail

par SMS

Vous pouvez à tout moment vous retirer de la liste de diffusion en contactant la :

**Direction de la Communication - Hôtel de Ville**

2 rue de Paris - 97717 Saint-Denis Messag Cedex 9 - Tél. : 0262 400 404

ou par courriel : [communication@saintdenis.re](mailto:communication@saintdenis.re) ou [dpo@saintdenis.re](mailto:dpo@saintdenis.re).



<b>IDENTITÉ</b>
Nom : .....
Prénom : .....

## LE PROJET DE VOYAGE

• **Nature du projet :**

Titre : .....

• **Modalités pratiques du projet :**

Date de départ : .....

Date de retour : .....

Durée du séjour : .....

Destination(s) : .....

Transport(s) : .....

Hébergement, lieu(x) envisagé(s) : .....

• **Annexe :** tu peux faire une présentation vidéo du projet qui sera soumise au comité consultatif.  
Ce complément est facultatif (durée : 2 minutes maximum)

## UN PROJET POUR QUOI ?

**Dans quel domaine est ton projet ?**

- Culturel       Sportif       Pédagogique et/ou linguistique       Économique et/ou d'Insertion

**Ton voyage s'inscrit dans quelle démarche ? (Exemple d'une démarche Citoyenne et innovante : stage hors académie et visite du Parlement Européen)**

- Citoyenne       Équitable  
 Humanitaire       Collaborative  
 Innovante       Durable  
 Respectueuse de la parité  
égalité homme/femme       Environnementale

**Présentation globale de ton projet de voyage :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....







<b>IDENTITÉ</b>
Nom : .....
Prénom : .....

## L'APRÈS VOYAGE ?

Après ton voyage, tu seras invité à présenter ton projet de voyage lors d'un évènement Jeunesse de la Ville de Saint-Denis :

### En participant à :

- Spectacle
- Exposition
- Conférence
- Autre, (qu'est-ce que tu proposes ?) : .....
- .....
- .....

### De quelle manière :

- Carnet de voyage : compte rendu écrit
- Compte rendu photos
- Compte rendu vidéos
- Autre, (qu'est-ce que tu proposes ?) : .....
- .....
- .....

**L'ensemble** de ces informations sera soumis au comité consultatif pour l'instruction du dossier.  
Si ton projet est soutenu, il faudra que tu prépares l'ensemble des pièces justificatives suivantes :

Réservation billet d'avion

et/ou

Réservation billet de transports

et/ou

Réservation de lieu d'hébergement

et les justificatifs qui prouvent la réalité de ton projet

**L'ensemble de ces pièces** devra être présenté à la Direction Jeunesse, dans un délai minimum d'un mois avant ton départ, pour l'attribution de ta bourse de voyage.



<b>IDENTITÉ</b>
Nom : .....
Prénom : .....

**A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION**

**Pièces obligatoires :**

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité (et celle du représentant légal si vous êtes mineur)
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2019 sur revenus 2018
- La totalité du livret de famille
- 2 Justificatifs de domicile à Saint-Denis de La Réunion : 1 facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et 1 facture récente de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF ou Eau ou Téléphone fixe)

**Le dossier est déposé (date et lieu à préciser), à Saint-Denis le : .....**

- Hôtel de ville
- Envoyé par mail
- Mairie annexe de : .....  
(quartier à préciser & cachet)

## RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

**Avis du Comité Consultatif**

- Favorable
- Défavorable

Date : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



